

## Procédure d'admission

\* Une préinscription est nécessaire sur notre portail alternance Net- Ypareo :

**Lien NETYPAREO** : <https://ecole-coiffure-lyon.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Ou **QR Code** :



\* Un rendez vous avec la direction est obligatoire pour valider votre inscription\*  
(\*l'inscription définitive est conditionnée à la signature d'un contrat d'alternance )

NOS +++

\* Notre CFA prend en charge la rédaction, la transmission à l'OPCO et vous accompagne pour la signature de vos contrats.

\* Notre expérience et notre savoir-faire pour une préparation optimale à l'examen,

\* Une étroite collaboration avec l'employeur, en vue de l'obtention du BTS.

+ notre **SENS DE L'ACCUEIL**,  
notre **EFFICACITE**,  
et notre **PROFESSIONNALISME !**

Tel : 04 78 28 55 61 de 8h00 à 11h30 et de 13h à 16h30  
2 quai Jean Moulin 69001 LYON

Nos bureaux sont ouverts en Juillet et sur RDV en Août



En cas de situation de handicap ou de difficultés.  
Mail Référent : [pduperray@ecole-coiffure.org](mailto:pduperray@ecole-coiffure.org)

visitez notre site

[www.ecole-coiffure-lyon.com](http://www.ecole-coiffure-lyon.com)



lycee\_coiffure\_lyon  
ecolecoiffurelyon



Lycée Professionnel de Coiffure de Lyon  
Ecole Privée de Coiffure de Lyon

**BTS**  
**DES MÉTIERS DE LA COIFFURE**

| FORMATION EN CONTRAT D'ALTERNANCE |  
**SESSION 2024 - 2025**

Ecole Privée <sup>1er</sup>  
**C.F.A. de Coiffure Lyon**

☎ **04 78 28 55 61**  
[www.ecole-coiffure-lyon.com](http://www.ecole-coiffure-lyon.com)

V15 - 25/04/2024

## LE CONTRAT D'ALTERNANCE

C'est un contrat sur 24 mois, en alternance, en CDD ou CDI. Le jeune est salarié de l'entreprise avec les mêmes droits et obligations que les autres employés.

### La répartition des heures :

**Contrat d'apprentissage** : 900h de formation soit 2 jours par semaine au CFA, mercredi et jeudi en 1ère année et mardi et mercredi en 2ème année **+ 19 Heures** chez l'employeur pour un contrat de 35 H. Pendant les congés scolaires, l'alternant est **35H en entreprise** (conformément au calendrier distribué en début d'année)  
Le contrat peut être signé au plus tôt 3 mois avant la reprise des cours.

**Contrat de Pro** : 728h de formation soit 2 jours par semaine au CFA, mercredi et jeudi en 1ère année et mardi et mercredi en 2ème année **+ 23 heures** chez l'employeur pour un contrat de 35 H. Pendant les congés scolaires, l'alternant est **35H en entreprise** (conformément au calendrier distribué en début d'année)  
Le contrat peut être signé au plus tôt 2 mois avant la reprise des cours.

La rémunération est établie selon l'âge du salarié et selon le diplôme préparé.

**Exemple de rémunération (brut/mensuel) pour 35H** sur la base du SMIC au **01/01/2024** (11,65€/heure)

**NB** : la rémunération de l'apprenti-e ne peut pas être inférieure à celle du contrat précédent.

Contrat en Apprentissage	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
1ère année	<b>1183.84€</b> (67% SMIC)	<b>1413.54€</b> (80% SMIC)	<b>1766.92€</b> (100% SMIC)
2ème année	<b>1360.53€</b> (77% SMIC)	<b>1413.54€</b> (80% SMIC)	

  

Contrat de Professionnalisation	16 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
avec diplôme Pro (BP)	<b>1148.50€</b> (65% SMIC)	<b>1413.54€</b> (80% SMIC)	<b>1766.92€</b> (100% SMIC)

### Les aides versées à l'employeur pour tout contrat d'alternance :

\* Abattement de la loi Fillon sur les charges patronales

\* **le Plan de relance de l'apprentissage (pour les contrat d'apprentissage**

**uniquement) : 6000€** maximum d'aide à l'embauche pour les contrats conclus en 2024. L'aide est versée mensuellement par SYLAé au cours de la première année.

**> pour un contrat d'apprentissage :**

\* Exonération des cotisations salariales dans la limite de 79% du Smic

**> Pour un contrat de professionnalisation :**

\* "Zéro cotisation URSSAF" qui équivaut à une baisse du taux de cotisations patronales au niveau du SMIC (vous renseigner auprès de votre comptable)

**Tarifs Alternance** : le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO EP

(sous réserve de cotisations à jour).

**Tarifs financement privé** : Financement personnel. La formation est divisible en modules au taux horaire de 15€ net/heure.

## PROFIL DES ENTREPRISES

- L'entreprise doit proposer des activités en adéquation avec le niveau d'exigence du BTS (se référer aux compétences à acquérir)
- L'entreprise et son tuteur s'engagent à accompagner le salarié dans la réalisation de son projet
- Les entreprises peuvent être des salons de coiffure, ou des entreprises de fabrication et de commercialisation de produits capillaires, ou des entreprises de distribution de produits et de matériels de coiffure

## PROFIL DES CANDIDATS

- Titulaire d'un diplôme de niveau IV au minimum
- Titulaire d'un diplôme de coiffure
- Souhaitant accéder aux métiers d'encadrement
- Ayant un niveau scientifique et technique supérieur
- Maîtrisant une langue vivante
- Ayant une bonne capacité de travail en autonomie
- Ayant une bonne capacité d'analyse pour être capable de proposer des solutions

## COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- S'informer et communiquer dans son domaine d'expertise
- Concevoir et mettre en œuvre des services
- Conseiller, vendre en tant qu'expert
- Réaliser une étude technique sur un produit ou un service
- Élaborer des projets entrepreneuriaux
- Participer à la gestion de l'entreprise et à la mesure des performances
- Développer et mettre en œuvre une politique de ressources humaines
- Concevoir et assurer la promotion de produits, matériels, services ou prestations
- Garantir, promouvoir la qualité des produits, des prestations et des services
- Traduire la stratégie commerciale dans l'espace professionnel
- Développer et mettre en œuvre une politique de prospection de de fidélisation

## CONTENU DE LA FORMATION (SUR 2 ANS)

- Physique et chimie appliquées
- Biologie appliquée
- Cosmétologie appliquée
- Technologie et techniques professionnelles
- Environnement professionnel
- Management
- Gestion
- Mercatique
- Culture générale et expression
- Langue vivante